

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAE 212 Subvention de fonctionnement (**680.000 euros**) et avenant à la convention avec le Forum des Images (1er).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et les suivants ;

Vu la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la délibération 2019 DAE 47 du Conseil de Paris des 4, 5 et 6 février 2019,

Vu la convention entre la Ville de Paris et le Forum des Images du 26 février 2019,

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention de fonctionnement ainsi que la signature d'un avenant à la convention avec l'association Forum des images (1er) ;

Vu l'avis du conseil du 1er arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Forum des images.

Article 2 : Une subvention d'un montant de **680.000** euros est attribuée à l'association Forum des images domiciliée 2, rue du Cinéma, Forum des Halles (1er) (N° SIMPA 20373 / Dossier 2019-08620), au titre de l'exercice 2019.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO